

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 Novembre 2025

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre Novembre à seize heures quinze, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueys, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	29 Octobre 2025
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Quorum	9		
Membres présents	13		
Membres absents ou excusés	3		
Membres qui ont pris part à la délibération	13		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES M. France	A partir de la délibération 44	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	Absente	ROBERT Karine	
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	Jusqu'à la délibération 43 incluse
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENCE Yves	Excusé

Assiste au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Emmanuel SAMANIEGO (Directeur général des services à compter du 01.01.2026), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe), Emmanuelle AILLOUD (Responsable administration générale)

Le Président ouvre la séance et Pierre CHAPUIS est nommé secrétaire de séance. Le président annonce les délégués excusés et vérifie le quorum. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent Bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

16h15 à 17h15 : Contrat d'objectif Territorial (COT) - Restitution du bilan individualisé de la communauté de communes ASV par Massimo BRANCACCIO, chargé de mission.

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial, un diagnostic environnemental est réalisé afin de mettre en perspective les principaux indicateurs du territoire avec les trajectoires nationales de la transition écologique. Cette approche comparée offre une lecture claire des dynamiques locales, des marges de progression et des leviers d'action à mobiliser. Elle permet d'identifier les domaines dans lesquels la Communauté de communes se distingue positivement, ainsi que ceux nécessitant un renforcement des politiques publiques locales, afin de converger vers les ambitions fixées par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

Cédric D'IMPERIO remercie Mr BRANCACCIO pour la qualité de son travail, sa disponibilité et pour les excellentes relations de travail avec nos équipes.

Arrivée de Thierry PALLOT : 17h05

Arrivée de Lynda BOUET : 17h15

* * * *

Arrivée de Jean Pierre REYMOND : 17h15

17h15 à 18h30 : Bureau communautaire :

1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 23.09.2025 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Marché public extension boulodrome Fabras : avenants 1 lots 3, 4 et 7 :

Le Président rappelle que les marchés de travaux du boulodrome de Fabras ont été attribués par délibération N° 34.2024 du Bureau communautaire du 26.11.2024. En cours d'exécution, il apparait opportun de réaliser des travaux supplémentaires sur les lots 3, 4 et 7. Aussi, le Président propose d'approuver trois avenants N° 1 à ce marché :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant marché initial HT	Objet de l'avenant	Montant avenant HT	Nouveau montant marché HT
3	Charpente métallique - Couverture - Zinguerie	DUFFAUD	57 238.13 €	Décalage montants permettant l'accès PMR	690.00 €	57 928.13 €

4	Menuiseries extérieures alu – Serrurerie	BREDILLET	34 074.16 €	Garde corps supplémentaire escalier extérieur + agrandissement palier + modifications ouvertures	4 073.76 €	38 147.92 €
7	Chauffage – Ventilation - Plomberie	LARGIER TECHNOLOGIE	25 326.83 €	Ballon eau chaude sanitaires 30 litres	1 246.16 €	26 572.99 €

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Marché public tickets restaurant :

Le Conseil communautaire du 14.12.2021 a approuvé l'attribution du marché de fourniture de tickets restaurant pour le personnel (délibération N° 68.2021) pour une durée de 2 ans renouvelables deux fois un an. Le marché arrivant à son terme au 31.12.2025, une nouvelle consultation a été lancée du 22.08.2025 au 30.09.2025. Les conditions sont identiques au marché précédent (valeur faciale du titre 7 €, 12 tickets par mois et par agent à temps plein, taux de participation de l'employeur à la valeur faciale 60 %). A la suite de la réception de deux offres et après analyse, le Président propose d'attribuer le nouveau marché à la société EDENRED pour une durée de deux ans à compter du 1.01.2026 renouvelable deux fois un an.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Subventions aux associations :

Le Président présente des demandes de soutien reçues de trois associations locales et propose d'attribuer les subventions suivantes sur le budget 2025 :

- **Karaté levadois :**

L'association basée à Lalevade d'Ardèche compte 15 licenciés et fonctionne avec un budget prévisionnel de 2 998 € pour 2025-2026. Il est proposé d'attribuer une aide de 250 € (forfait de 1 à 25 licences jeunes dans la structure) à cette association pour l'année 2025-2026.

- **Maison de vallée espace de vie sociale de Burzet :**

Depuis 2017, l'espace de vie sociale (EVS) Maison de Vallée anime des actions, notamment sur le territoire de la vallée de la Bourges. Ce dernier a créé en 2020 une école de musique dont les personnes inscrites viennent des communes de Burzet, St-Pierre-de-Colombier, Meyras, Chirols, Jaujac, Montpezat-sous-Bauzon, Fabras, Mayres, ainsi que de Juvinas. L'école répondant aux critères du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques, la CDC ASV a signé en 2024 une convention d'objectifs avec l'Espace de vie sociale, le Département de l'Ardèche et plusieurs communes du territoire.

Le Président propose de reconduire le soutien 2025 identique à celui de 2024, soit une subvention de 3 000 € (dont 1 000 € au titre du soutien à l'action jeunesse et 2 000 € au titre de la convention départementale pluriannuelle pour son école de musique).

- **TEAM 46 Ardèche :**

L'association Team 46 Ardèche a pour objet la promotion du sport cycliste, participation aux événements. Son siège est sur la commune de Prades. Le bilan 2024 fait apparaître 7 151 € en recettes et 5 664.09 € en dépenses. Le budget prévisionnel 2025 s'élève à 7 600 € en dépenses et recettes.

L'association soutient Ruben FERRET GIMENEZ, né en 2009, l'un des espoirs du VTT enduro en France. Il pratique en catégorie U17 au club UCA d'Aubenas. Il est reconnu comme athlète de la sélection départementale du club UC Aubenas. A ce titre et au vu de ses nombreuses performances, la commune de Prades a attribué à l'association une aide de 200 € en 2025 et le Conseil départemental un soutien de 300 € pour 2025.

Afin de soutenir les meilleurs sportifs locaux (niveau national) et de renforcer l'attractivité des clubs, le Président propose d'attribuer une aide de 250 € à l'association TEAM 46 Ardèche, qui participe aussi à la promotion du territoire lors des déplacements des jeunes espoirs de la discipline.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité ces trois propositions.

Arrivée de Marie-France FABREGES : 17h45

Départ de Alain VALETTE : 17h45

5. Aide à l'immobilier d'entreprise : Projet Atelier Revil-Ronzières (Neyrac-les-bains – Meyras) :

Mme Sara REVIL a été invitée à venir présenter son projet pour lequel les membres du Bureau sont invités à délibérer. Le projet porte sur l'acquisition et la réhabilitation de l'atelier situé aux Fabriques à Neyrac-les-bains, en rive droite de l'Ardèche, ancien moulinage de soie datant du 19^{ème} siècle.

Elle est la dirigeante d'une entreprise fruit de la fusion entre son atelier de tressage basé à St Chamond (42) et l'entreprise de M. RONZIERE qui fabrique des cordelettes à Lalevade d'Ardèche. Celui-ci souhaitait transmettre son atelier pour partir en retraite. Les locaux de Saint-Chamond étant devenu trop exigus pour accueillir ce deuxième atelier, elle a été à la recherche de locaux plus adaptés et a acquis l'ancien moulinage de Neyrac les Bains. Ce bâtiment présente un intérêt en termes de surface et d'histoire. Les métiers provenant des deux ateliers sont du matériel traditionnel, ancien, en bois. Elle exerce un métier d'art et n'a pas de vocation industrielle. Ses clients sont les professionnels de la haute couture pour lesquels elle fait du sur mesure en petites quantités. Spécialisée dans la soie, le coton, le lin, la viscoseelle a été lauréate de

différents prix dans le domaine de l'art de la mode reconnaissant son savoir-faire. Elle reçoit de nombreuses demandes de designers qui souhaitent acquérir ce savoir-faire et apprendre son métier. L'atelier appartient à un ensemble architectural caractéristique du patrimoine bâti ardéchois. Le bâtiment est constitué d'un sous-sol et d'un rez-de-chaussée. Au sous-sol sont encore visibles les vestiges de l'activité passée - ensemble monumental de 10 moulins en bois et fonte du XIXème siècle. Au rez-de-chaussée, un espace de 200 m² capable d'accueillir les ateliers de passementerie ainsi qu'un long couloir constitué d'une enfilade de pièces, témoins des logements des ouvriers et que l'entreprise souhaite à terme, en partie réhabiliter pour pouvoir accueillir des personnes en résidence (artistes, designers, tout public en désir de formation...).

Suite à cette présentation, Pierre CHAPUIS indique que son activité pourrait être éligible à l'un des dispositifs de financements européens LEADER.

Après le départ de Mme REVIL, le Président expose la demande de financement de celle-ci.

Il rappelle que le conseil communautaire a validé le 11 juillet 2023, par délibération N°29.2023, l'élargissement des aides économiques à l'immobilier d'entreprise et la convention d'octroi de l'aide avec le Département. Lors de sa séance du 4 juillet 2024, le Conseil communautaire, par délibération N°44.2024, a approuvé les modalités d'intervention pour soutenir l'immobilier d'entreprise.

Le dossier Revil-Ronzière - SCI BEITH TSEDDEK, dont la demande a été formulée par l'entreprise le 24 juin 2024, est désormais complet. La dépense éligible totale est de 249 554 €, le montant d'aide sollicité à la communauté de communes est de 21 429 €, complété de celle du Département de 50 000€ (coefficients multiplicateur de 7/3 de la participation de la CdC).

Le Président propose d'accorder une subvention de 21 429€ par la CdC ASV sous réserve de l'obtention de l'aide départementale.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Divers :

Sentier botanique Barnas : Lynda BOUET, Maire de Barnas, informe les élus que le projet communal de sentier botanique a été réorienté en sentier de découverte et souhaite savoir quel financement la communauté de communes peut apporter à ce projet. Il lui est rappelé que ce projet a évolué au cours du temps, passant de 10 000 euros estimés à 5 000 euros ...et qu'il convient de respecter, comme pour tous les fonds de concours de la CDC vers les communes, la règle de co-financement à 50/50 et la constatation des deux délibérations concordantes (celle de la commune (non à jour à date) et celle de la CDC (à venir lorsque la commune aura délibérée sur la version définitive de son projet)... Cette règle étant connue depuis plusieurs années.

* * * * *

Départ de Karine ROBERT : 18h35

18h30 : Rencontre avec Mme Nathalie CORRADI, Directrice départementale des finances publiques de l'Ardèche, en présence de M. Jean-François LEGER (Trésorier), M. Jean-François BACLET (Conseiller aux décideurs locaux) et Mme Morgane SERGENT (Responsable de la division Collectivités au sein de la DDFIP)

Madame CORRADI expose qu'elle rencontre toutes les collectivités du département au moins tous les trois ans et profite d'une séance à la communauté de communes afin de rencontrer l'ensemble des Maires de notre territoire. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur l'activité du service de gestion comptable (SGC) d'Aubenas. Elle indique que l'enquête départementale annuelle affiche un taux de satisfaction de 85 % pour le SGC et de 90 % pour le conseiller aux décideurs locaux (CDL). Le taux de rejet des écritures comptables est de 3 %. Le délai de paiement du SGC est de 6.7 jours, et 21 jours pour l'ensemble ordonnateur / payeur. Elle rappelle qu'au-delà de 30 jours, le SGC doit appliquer les intérêts moratoires.

Madame CORRADI attire l'attention sur la vigilance à porter sur la fiabilisation des tiers, c'est-à-dire la qualité des informations permettant l'efficacité des poursuites.

Elle rappelle aussi l'importance de la qualité comptable, examen qui permet de souligner les points positifs et les axes d'amélioration, afin de garantir la fiabilité des comptes, leur régularité et leur sincérité.

Concernant le compte financier unique (CFU), Mme la Directrice invite les collectivités à adopter ce document unique qui remplace le compte de gestion et le compte administratif sans attendre l'échéance de 2026, année de sa généralisation. Elle revient sur les différents moyens de paiement (prélèvement, paylip...) et indique que les chèques n'existeront plus d'ici 2027. Elle insiste sur la nécessité de mettre en place des contrôles internes sur les régies de recettes, qui sont placées sous la responsabilité partagée du SGC et de la collectivité.

La directrice rappelle l'obligation au 01.09.2026 d'établir des factures électroniques par le biais du logiciel de comptabilité, pour les entreprises et collectivités (plus de facture scannée).

Concernant la taxe foncière, elle indique qu'une réévaluation sera faite par les services de l'Etat en 2026, par une mise à jour des règles de calcul intégrant des critères de confort (indépendamment des catégories examinées lors des commissions communales des impôts directs).

Les élus soulèvent alors la question des mobil-homes occupés à l'année dans certains campings, qui sont donc des résidences principales et échappent à la taxe foncière et à la taxe de séjour. Ils soulèvent aussi le problème de la taxe aménagement qui est due sur la base d'une autorisation d'urbanisme, après déclaration de l'achèvement des travaux au sens fiscal sur le site imports.gouv.fr. Cette déclaration n'est pas toujours produite.

Les élus interpellent ensuite le SGC sur le souci de remplacement des secrétariats de mairie en particulier pour faire les salaires et les mandats. M. Léger, Responsable du SGC d'Aubenas, invite les élus à créer un service commun permettant d'optimiser cette fonction à l'échelle de la Communauté de communes.

Concernant les élections municipales, un kit sera adressé aux collectivités et aux élus sur les formalités à accomplir.

Pour conclure, le Président indique qu'il apprécie l'organisation du SGC et du CDL auquel la Communauté de communes fait régulièrement appel en matière de conseil. Il ajoute que la présentation de la synthèse sur la qualité comptable 2023 présentée en 2024 a été très instructive et constructive pour notre collectivité. M. Léger répond qu'il apprécie réciproquement le travail collaboratif réalisé entre le SGC d'Aubenas et l'ensemble des communes ASV.

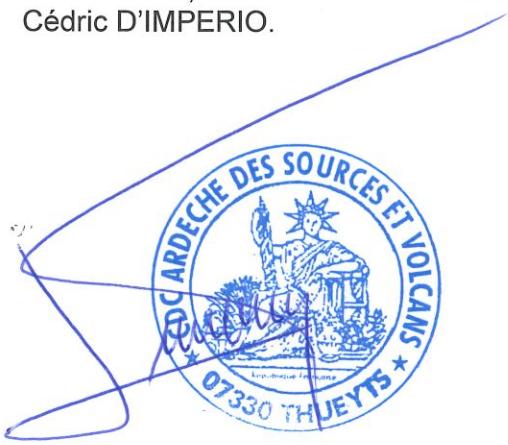
Le Président et les élus présents remercient la Directrice départementale et ses équipes pour cette rencontre et pour la qualité des échanges de ce jour.

La séance est levée à 20H35.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.



A blue ink signature of the name "Pierre Chapus" written in cursive, positioned above a blue horizontal line.